

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 31 mars 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-045

Objet de la délibération : **DEMANDE DE PROROGATION AUPRES DE LA REGION SUD DES DELAIS DE REALISATION DU PROGRAMME 2021 DE SERVITUDES DE DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES (DFCI).**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- BOURLIN Sébastien donne procuration à GUISIANO Jean-Martin, GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain donne procuration à DEBRAY Romain.

Absent : VERAN Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : Chantal LASSOUTANIE

Monsieur Ollivier ARTUPHEL expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la délibération n° 2021-65 du Bureau de la Communauté d'Agglomération du 19 mars 2021 relative au programme 2021 de servitudes de Défense des Forêts Contre les Incendies, objet d'une demande d'aide financière auprès de la Région PACA et du Département du Var ;

VU la délibération DEB 21-587 du Conseil Régional PACA du 28/10/2021, attribuant à la Communauté d'Agglomération Provence Verte des aides financières relatives à des créations de servitudes DFCl ;

VU les arrêtés attributifs de subvention du Président du Conseil Régional PACA numéro 2021_07142/143/153/159/161/169 en date du 25 janvier 2022 ;

CONSIDERANT le PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers) du Pays Brignolais et le PIDAF Provence Verte Ouest, documents contractuels et pluriannuels issus d'une volonté intercommunale qui a pour objectif la protection et l'aménagement des forêts contre l'incendie ;

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la continuité dans la politique de prévention et de lutte contre les incendies de forêt, le Bureau de la Communauté d'Agglomération a approuvé, par délibération n° 2021-65 du 19 mars 2021 le programme de servitudes DFCl 2021 ayant fait l'objet de conventions de financement avec la Région PACA et le Département du Var ;

CONSIDERANT que les servitudes concernées par les conventions sont subventionnées à hauteur de 40% par la Région PACA et 40% par le Département du Var ;

CONSIDERANT que suite aux périodes de confinement liées à la crise sanitaire et à la restructuration du service communautaire en charge de la Forêt, il est nécessaire de solliciter la prorogation des délais pour la réalisation des servitudes prévues dans l'arrêté attributif de subventions de la Région PACA référencé ci-dessous :

- ✓ Création de servitude DFCI piste T77 Camps
- ✓ Création de servitude DFCI piste T68 Camps
- ✓ Création de servitude DFCI piste T80 Forcalqueiret
- ✓ Création de servitude DFCI piste S65-66 Pourrières-Pourcieux-Saint Maximin
- ✓ Création de servitude DFCI piste O5 Châteaouvert
- ✓ Création de servitude DFCI piste O6 Correns
- ✓ Création de servitude DFCI piste O13 Châteaouvert
- ✓ Création de servitude DFCI piste O27/O29 Le Val
- ✓ Création de servitude DFCI piste O30 Le Val
- ✓ Création de servitude DFCI piste N715 Entrecasteaux
- ✓ Création de servitude DFCI piste S41 Nans les Pins

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de prorogation des délais de réalisation du programme de servitudes DFCI ci-dessous :
 - ✓ Création de servitude DFCI piste T77 Camps
 - ✓ Création de servitude DFCI piste T68 Camps
 - ✓ Création de servitude DFCI piste T80 Forcalqueiret
 - ✓ Création de servitude DFCI piste S65-66 Pourrières-Pourcieux-Saint Maximin
 - ✓ Création de servitude DFCI piste O5 Châteaouvert
 - ✓ Création de servitude DFCI piste O6 Correns
 - ✓ Création de servitude DFCI piste O13 Châteaouvert
 - ✓ Création de servitude DFCI piste O27/O29 Le Val
 - ✓ Création de servitude DFCI piste O30 Le Val
 - ✓ Création de servitude DFCI piste N715 Entrecasteaux
 - ✓ Création de servitude DFCI piste S41 Nans les Pins
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 31 mars 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

